

TABLE DES MATIÈRES

1

Actualités du contrôle de l'administration par l'autorité de tutelle et autres objets d'importance pratique majeure..... 7

Caroline DELFORGE

collaboratrice scientifique à l'UCLouvain, avocate au barreau de Charleroi

Introduction..... 8

Section 1

La modification des règles de compétence pour les marchés publics et les concessions de travaux et de services..... 8

A. Les règles de compétence pour les marchés publics..... 10

1. Le champ d'application matériel des règles de compétence pour les marchés publics..... 11
2. Au sein des communes et des provinces 12
3. Au sein des C.P.A.S. 23

B. Les règles de compétence pour les marchés publics conjoints..... 24

C. Les règles de compétence pour les centrales d'achats..... 27

D. Les règles de compétence pour les concessions de travaux et de services . 28

1. Le champ d'application matériel des règles de compétence pour les concessions de travaux et de services..... 29
2. La compétence pour décider du principe de la concession de travaux ou de services, fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution et adopter les clauses régissant la concession 30
3. La compétence pour engager la procédure, attribuer la concession et suivre son exécution..... 31

Section 2

La modification des règles applicables en matière de tutelle..... 32

A. Les modifications du C.D.L.D...... 33

1. La liste des autorités soumises aux dispositions en matière de tutelle..... 33
2. Le pouvoir d'instruction de l'administration..... 35
3. La computation des délais..... 37
4. La mission de contrôle de l'administration 37

5. Les dispositions en matière de tutelle générale d'annulation.....	39
6. La liste des actes soumis à la tutelle spéciale d'approbation	51
7. Le recours organisé en matière de révocation et de démission d'office au profit des membres du personnel communal	52
8. L'abrogation des dispositions relatives à la tutelle spéciale d'approbation sur les zones de polices uncommunales et pluricommunales.....	54
B. Les modifications de la loi organique des C.P.A.S.	54
Section 3	
La modification des dispositions applicables à la validation et au recours contre les élections communales	55
Conclusion	58

2

Actualités du contrôle de l'administration par le médiateur institutionnel..... 61

Benoît CAMBIER

avocat au barreau de Bruxelles, médiateur agréé

Fabien HANS

avocat au barreau de Bruxelles, médiateur agréé

Dieu-Hanh NGUYEN

avocate au barreau de Bruxelles, médiatrice agréée

Introduction..... 62

Section 1

Conditions de la saisine du médiateur institutionnel..... 62

A. Qui peut introduire la réclamation ?	63
B. Auprès de qui ?	65
C. Comment ?	66
1. Démarches préalables et/ou exercice des recours administratifs organisés	66
2. Délai entre les faits et l'introduction de la réclamation	68
3. Absence de formalisme.....	68
D. Conditions quant à l'objet de la réclamation	69
1. Réclamation « essentiellement la même » qu'une réclamation écartée	69
2. Réclamation manifestement non fondée.....	69

Section 2

Compétences du médiateur institutionnel	71
A. Autorités et instances contrôlées	71
B. Missions	74
1. Examen et traitement des réclamations	74
2. Investigation d'initiative ou à la demande des assemblées parlementaires	79
3. Protection des lanceurs d'alerte	80
4. Assistance aux victimes de discrimination	82
5. Établissement de rapports au Parlement	84
C. Étendue du contrôle	85
1. Contrôle de légalité	85
2. Contrôle en équité	87
D. Moyens d'action	93
1. Instruire	93
2. Concilier	94
3. Recommander	95
4. Imposer des délais et interpellier l'autorité	95
5. Agir en justice	98
6. Dénoncer au parquet ou aux instances disciplinaires	98
7. Veiller à la bonne exécution des décisions de justice	99
E. Portée de l'action du médiateur	100
1. Existe-t-il un recours contre l'action du médiateur?	100
2. Peut-on engager la responsabilité du médiateur?	101

Section 3

Impacts croisés entre les procédures juridictionnelles ou administratives et le médiateur institutionnel	105
A. Incidences de la saisine du médiateur institutionnel sur les délais d'introduction de procédures	106
1. Seul le délai pour l'introduction du recours en annulation au Conseil d'État est concerné	106
2. Conditions pour bénéficier d'une suspension du délai	111
3. Quelle est la portée de la suspension du délai de recours?	118
B. Incidences des procédures juridictionnelles ou administratives sur la saisine du médiateur institutionnel	121
1. Une procédure judiciaire ou administrative est susceptible de suspendre le délai imparti pour saisir le médiateur	121
2. Une action civile ou pénale en cours peut entraîner un refus de traiter la réclamation	125

3. L'introduction d'une procédure en cours de médiation est susceptible d'entraîner la suspension de la médiation	127
Conclusion	130
A. À l'attention des praticiens	130
B. Quelques améliorations à apporter	132

3

L'engagement par déclaration unilatérale de volonté dans le chef des pouvoirs publics à la lumière de l'arrêt <i>Softenon</i>	153
--	-----

Andrea CATALDO

assistant à l'UNamur, avocat au barreau de Namur

Florence GEORGE

chargée de cours à l'UNamur, avocate au barreau de Liège

Introduction	154
---------------------------	-----

Section 1

Le procès <i>Softenon</i>	154
--	-----

A. Les faits à l'origine de l'arrêt de la cour d'appel	154
B. L'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 22 février 2018	157
1. Rétroactes	157
2. Le rejet de la responsabilité des pouvoirs publics	158
3. L'engagement par déclaration unilatérale de volonté	161
C. Les suites de l'affaire <i>Softenon</i>	162

Section 2

L'engagement par déclaration unilatérale de volonté	163
--	-----

A. Définition, consécration et fondement(s) de l'engagement par déclaration unilatérale de volonté	163
B. Régime juridique de l'engagement par volonté unilatérale	177
C. Projet de réforme et examen du droit comparé	183

Section 3

Applications des principes de droit privé sous le prisme de l'affaire <i>Softenon</i>	184
A. Prolégomènes	184
B. L'engagement unilatéral de volonté appliqué aux pouvoirs publics	186
C. Les conditions de validité de l'engagement par volonté unilatérale	187
1. La capacité	187
2. L'objet	189
3. La volonté de créer des effets de droit	192
D. Sanctions	198
1. L'exécution en nature	199
2. Le principe de la séparation des pouvoirs	201
3. L'effectivité de la condamnation à l'exécution en nature	204
4. Le principe de la confiance légitime	206
5. Le principe dispositif	210
Conclusion	211

4

Actualités du contrôle de l'administration par le juge de l'expropriation pour cause d'utilité publique	213
--	-----

Marie VANDERHEYDEN

assistante à l'ULiège, conseillère au cabinet de la secrétaire d'État bruxelloise
en charge de la transition économique et de la recherche scientifique

Sophie CHARLIER

assistante à l'ULiège, juriste à Inter-Environnement Bruxelles

Michel PÂQUES

professeur extraordinaire à l'ULiège, juge à la Cour constitutionnelle

Introduction	214
---------------------------	-----

Section 1

Contours du contrôle de l'administration par le juge de l'expropriation pour cause d'utilité publique	214
A. Contrôle de l'utilité publique	217
B. Contrôle de l'extrême urgence	221

Section 2

Actualité du contrôle de l'administration par le juge de l'expropriation : le décret wallon du 22 novembre 2018 relatif à la procédure d'expropriation	223
A. Contrôle du juge judiciaire sur sa compétence matérielle.....	223
B. Contrôle du juge sur l'objet de l'expropriation.....	230
C. Contrôle du juge sur l'existence et la régularité des négociations amiables.....	232
Conclusion	235

5

Actualités du contrôle de l'administration par le Conseil d'État	237
---	-----

Stéphanie GOBERT

collaboratrice scientifique à l'UCLouvain, juge au Conseil du contentieux des étrangers

Introduction	238
---------------------------	-----

Section 1

L'intérêt actuel au contentieux de l'annulation	240
A. L'intérêt actuel, point de départ	242
B. La Cour européenne des droits de l'homme et son arrêt <i>Vermeulen</i>	244
1. L'arrêt <i>Vermeulen</i>	244
2. La réaction du Conseil d'État.....	249
C. La question de l'indemnité réparatrice	251
1. Généralités.....	251
2. Le lien entre l'indemnité réparatrice et l'intérêt actuel.....	252
3. Le fait générateur: le constat d'une illégalité.....	268
D. L'arrêt <i>Lefebvre</i> du 9 mai 2019	275
E. Conclusion	277

Section 2

Les mentions de la requête dans le cadre du contentieux de l'annulation	278
--	-----

Section 3

Le mémoire de synthèse dans le cadre de la procédure en cassation administrative	283
---	-----

Conclusion	292
-------------------------	-----

6

Actualités du contrôle de l'administration à travers la médiation processuelle	297
---	-----

Emmanuel JACUBOWITZ

avocat au barreau de Bruxelles, médiateur agréé et membre de la Commission fédérale de médiation

Clémentine CAILLET

avocate au barreau de Bruxelles, médiatrice agréée

Introduction	299
---------------------------	-----

Section 1

Qu'est-ce que la médiation au sens du Code judiciaire ?	300
--	-----

A. La définition de la médiation par le législateur	300
---	-----

B. La différence entre la médiation organisée par le Code judiciaire et la médiation institutionnelle	303
---	-----

C. Brève description du processus.....	307
--	-----

Section 2

Ouverture de la médiation organisée par le Code judiciaire aux personnes morales de droit public	310
---	-----

A. L'article 1724 du Code judiciaire tel qu'inséré par la loi du 18 juin 2018 portant dispositions diverses en matière de droit civil et des dispositions en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges.....	310
---	-----

B. Les différends dans lesquels une personne morale de droit public peut prendre part à une médiation telle qu'organisée par le Code judiciaire.....	311
--	-----

1. L'article 1724 du Code judiciaire doit-il être interprété comme interdisant aux personne(s) morale(s) de droit public de participer à une médiation lorsque le différend est de nature non patrimoniale?.....	312
--	-----

2. Que recouvre la notion de « différend de nature patrimoniale » au sens de l'article 1724 du Code judiciaire?.....	316
--	-----

3. <i>Quid</i> du contentieux objectif?.....	320
--	-----

4. Conclusion	324
---------------------	-----

Section 3	
Avantages et risques de la médiation pour les pouvoirs publics ...	324
Section 4	
Dans quelles situations opter pour la médiation ?	326
Section 5	
Comment mettre en place la médiation ?	332
A. Sélection du médiateur	332
1. Le médiateur agréé	332
2. Le style du médiateur	332
3. Faut-il choisir un médiateur spécialisé en droit administratif?	333
B. Budgéter la médiation	334
C. La suspension des délais de prescription et des procédures judiciaires	335
D. Les parties qui doivent participer à la médiation	335
E. Le rôle de l'avocat et la préparation de la médiation	336
Section 6	
La fin de la médiation	337
A. Conclusion de la médiation en l'absence d'accord	337
B. L'accord de médiation	337
Section 7	
La médiation comme instrument de contrôle démocratique	339
A. <i>It takes two to tango...</i> et à trois ?	339
B. Comment concilier transparence et confidentialité de la médiation ?	340
Conclusion	344